

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le lundi 6 avril 2020, à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

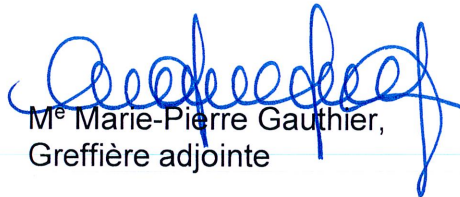
Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

742, rue des Grands-Vents

Demande déposée le 16 janvier 2020 pour Mme Sandra Lessard concernant le lot projeté 6 342 825, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 742, rue des Grands-Vents.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour une habitation unifamiliale jumelée, une largeur de 8,5 mètres, alors que le Règlement de lotissement 2369-2010 prévoit un minimum 13 mètres.

Donné à Magog, le 11 mars 2020.


M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe